



PRESENTATION DU MANUEL DES OPERATIONS D'URGENCE PROJET REDISSE

*UNITE DE COORDINATION DE PROJET
MINISTERE DE LA SANTE ,
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES
MINSISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORTE*

Conakry, le 23 Novembre 2017



Introduction



- Mise en vigueur du REDISSE (23/01/2017)
- Mise en place du Comite Conjoint de Pilotage de Projets Sante
- Elaboration/partage de Note Technique du Projet REDISSE (MS/MEPA)
- Tenue des séries de réunions Préparatoire des ateliers de planification (Avril, Mai et Juin)



I. FICHE SIGNALÉTIQUE



	Regional Disease Surveillance Systems Enhancement (Projet Régional d'Amélioration des Systèmes de Surveillance des Maladies)
Date de début:	Janvier 2017
Date de fin:	2022
Durée:	5 ans
Budget:	• Budget total: USD 367.8 millions ; dont 30.000.000 USD pour la Guinée
Zone de couverture	15 pays de la CEDEAO
Plan de mise en œuvre	▪ Phase 1 (AF2016) : Guinée (30.000.000 USD), Sierra Léone, Sénégal ▪ Phase 2 (AF2017): Togo, Guinée-Bissau, Nigéria, Libéria



2. OBJECTIFS



1. Renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales pour une surveillance collaborative de la maladie, et la préparation aux épidémies en Afrique de l'Ouest, en jugulant les faiblesses des systèmes sanitaires humain et animal qui entravent la surveillance et riposte efficace des maladies
2. En cas d'urgence, apporter une réponse immédiate efficace à la dite urgence



OBJECTIFS



- Le projet comprendra également une composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) pour améliorer la capacité de réaction du gouvernement en cas d'urgence



3. BENEFICIAIRES et BUDGET



Bénéficiaires principaux:

(12,3 millions en Guinée, 14,7 au Sénégal et 6,3 en Sierra Leone), dont les moyens de subsistance sont susceptibles d'être affectés par la maladie.

En GUINEE : Les populations des 33 Préfectures et 5 Communes de Conakry

Bénéficiaires secondaires:

Fournisseurs des services (publics et privés) des institutions nationales et régionales en santé humaine et animale des Deux Ministères (Santé et Elevage) et autres partenaires techniques nationaux/régionaux)



Composante 3 : Préparation et intervention en cas d'urgence



- Cette composante appuiera les efforts nationaux et régionaux visant à améliorer les capacités de préparation et d'intervention face aux épidémies de maladies infectieuses



Sous Composantes



- *Sous-composante 3.1 Améliorer la coordination et la collaboration intersectorielles en matière de préparation et de réponse*
- *Sous-composante 3.2 Renforcer la capacité d'intervention d'urgence*



Sous Composantes



- *Sous-composante 3.3 Composante d'intervention d'urgence contingente (0 USD).*
 - **L'objectif de cette sous-composante est de renforcer les capacités de réponses en cas d'urgence pour renforcer les capacités de réponse du Gouvernement en cas d'urgence,**



PLAN DU MANUEL



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Historique**
- **Mécanisme de déclenchement de la CERC**
- **Modalité de coordination et de mise en œuvre**
- **Passation des marchés**



PLAN DU MANUEL



- **Fraudes et corruption**
- **Décaissement et gestion financière**
- **Conformité des mesures de sauvegarde**
- **Suivi et évaluation**



Paragraphe 1 du Manuel



- L'accord de financement prévoit la préparation et la soumission d'un manuel des opérations d'intervention d'Urgence, ci-après dénommé Manuel des opérations d'urgence (MOU) pour la section 4 de l'annexe 2: Composante d'intervention d'urgence (CERC) en tant qu'une des deux conditions de mise en œuvre de la dite Composante.



Paragraphe 2 du Manuel



- Ce chapitre sert de Manuel des opérations d'urgence pour le Gouvernement de la République de Guinée et détaille (i) les activités d'urgence proposées devant être financées par les fonds alloués à la CERC du projet et sa catégorie de décaissement 3, et (ii) la coordination et les modalités de mise en œuvre liées à la programmation et à l'exécution de ces activités.



Paragraphe 3 du Manuel



- En cas d'approbation tacite de la Banque mondiale, le Manuel des opérations d'urgence sera annexé au Manuel de procédure et de gestion du projet REDISSE et sera utilisé par l'agence d'exécution grâce à son Unité de gestion du projet (UGP), dans la mesure où il traite :



Paragraphe 3 du Manuel (suite)



- du déclenchement de la CERC,
- de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'urgence,
 - des fonctions de passation des marchés, de gestion financière et de décaissement,
 - du respect des directives sur les mesures de sauvegarde du projet,
 - du suivi et de l'évaluation des activités d'urgence.



Paragraphe 4 du Manuel



- **Les activités spécifiques devant être financées par les produits réaffectés à la CERC sont dictées par l'événement et la demande.** Le contenu de ce Manuel des opérations d'urgence représente le cadre par lequel cette composante sera déclenchée et par lequel les activités approuvées seront coordonnées et mises en œuvre conformément aux directives et procédures nationales et de la Banque mondiale comme convenu avec la Banque mondiale.



DECLENCEHEMENT



- L'Accord de financement de REDISSE stipule que les deux conditions suivantes doivent être réunies pour demander l'activation de la CERC :
 1. Création d'un lien de causalité entre l'urgence admissible et la nécessité de déclencher la CERC, et



DECLENCEHEMENT



2. Préparation et fourniture à la Banque mondiale d'une demande de financement par le biais de la CERC, indiquant le financement du projet devant être réaffecté.



Modalités de coordination et de mise en œuvre



- L'Unité de gestion du projet (UGP) REDISSE, par l'intermédiaire du Ministère de la Santé, est chargée de la mise en œuvre des activités d'urgence, notamment de tous les aspects liés à la passation des marchés, à la gestion financière, au suivi et à l'évaluation, et à la conformité des mesures de sauvegarde.



- D'autres agences gouvernementales pertinentes peuvent fournir une assistance technique à l'unité de gestion du projet en rapport avec la finalisation des dossiers d'appel d'offres et avec la supervision technique des activités de rétablissement et de reconstruction d'urgence ; notamment l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, le Service National d'Action Humanitaire.



Modalités de coordination et de mise en œuvre



- Le Gouvernement peut renforcer sa capacité de supervision en engageant des consultants techniques pour soutenir les agences gouvernementales dans la finalisation des dossiers d'appel d'offres et dans la supervision sur le site des travaux



Mise en œuvre



- **Tableau 1 : Étapes de mise en œuvre (Voir Tableau dans le Manuel)**



MERCIE DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION



QUESTIONS

OU COMMENTAIRES